

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft.
Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Actes de la Société
Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative
= Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 154 (1974)

Vereinsnachrichten: Rapports du Trésorier central de la SHSN pour l'exercice 1974

Autor: Haller, G. de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport du Trésorier central et comptes

1. Rapport du Trésorier central de la SHSN pour l'exercice 1974

Grâce à la gestion soigneuse et avisée de nos fonds par la Fiducière Suisse S.A., à Bâle dont je tiens à remercier très particulièrement M. le Directeur F. Michel, notre membre d'honneur, nos valeurs n'ont subis que d'une manière très acceptable le contre-coup de la situation économique actuelle. Le total de la valeur comptable des avoirs de la SHSN s'élève au 31 décembre 1974 à frs 1'804'449.55 pour une valeur boursière de frs 1'717'969.--. Le capital central de frs 949'368.95 a rapporté un intérêt de frs 44'187.10.

Les dépenses de l'administration centrale comprennent une participation aux frais de l'assemblée annuelle de Neuchâtel, la publication des Actes de la SHSN 1973, l'élaboration des nouveaux statuts, les travaux du Comité Central et le début de sa réorganisation, le début de la mise sur pieds des sections de la SHSN et tout le fonctionnement du secrétariat. Ces frais ayant dépassé les recettes de la société, la différence de frs 96'755.-- a été comblée par un prélèvement sur la réserve centrale.

La subvention fédérale s'est élevée en 1974 à frs 1'720'000.--. Au nom du Comité Central et de la Société helvétique des sciences naturelles j'en exprime ici ma gratitude aux autorités fédérales, en particulier à M. le Chef du Département fédéral de l'Intérieur et à l'Office de la science et de la recherche. La SHSN a distribué un peu plus d'un million de francs à ses commissions. Les commissions géologiques sont encore comprises dans ce chiffre. Frs 234'000.-- sont allés aux sociétés membres. Frs 160'000.-- aux unions internationales, dont la Suisse est membre. La subvention fédérale a en outre permis d'accorder une aide à quelques publications, et, bien que parcimonieusement, à la participation de scientifiques suisses à des congrès internationaux. Pour une part à mon sens encore trop faible, la SHSN a contribué au financement de quelques symposia et congrès en particulier celui de Davos sur la "Manipulation génétique".

Avec l'année comptable 1974 a pris fin l'ancien système de gestion des subventions fédérales au sein de la SHSN. Permettez

à votre trésorier central d'en exprimer ici sa très vive satisfaction. Désormais les subsides seront accordés sur la base de lignes directrices précises, et avec le préavis de personnalités compétentes s'exprimant par l'intermédiaire des sections au sein du Comité Central. Cette nouvelle organisation assurera une répartition plus judicieuse, donc plus efficace, des moyens mis à notre disposition; elle offre de plus la possibilité d'une collaboration effective et concrète avec toutes les sociétés cantonales et régionales du pays. La fin de 1974 et le début de 1975 ont ainsi vu se réaliser en partie déjà ce qui était le voeu le plus cher de votre Comité Central.

Pour terminer, je tiens à remercier très chaleureusement tous les membres du secrétariat, notamment Mme M. Groth-Vogel à Genève et tout particulièrement M. le Dr B. Sitter à Berne, secrétaire général, pour leur dévouement sans lequel le travail du trésorier serait impossible.

Genève le 12 mars 1975

G. de Haller